

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :

EXPLOITANT : TRANSPORTS BOCHEREAU
PERIODE DU : 1^{er} janvier au 31 décembre 2023



Table des matières

1. Présentation générale du Délégué	p.3
2. Compte-rendu financier	p.4
a. Compte d'exploitation 2023	p. 4
b. Analyse des recettes	p. 5
c. Analyse des dépenses	p. 8
3. Compte-rendu technique	p.10
a. Bilan du service assuré et préconisations	p.10
b. Etat des personnels affectés	P.11
c. Etat des travaux à envisager	p.12
d. Compte rendu des relations avec les usagers	p.12
e. Analyses des installations	p.12
f. Eléments de comparaison avec les exercices précédents	p.13
g. Propositions de modifications de tarifs et d'évolutions	p.13
4. Annexes	p.14

1. Présentation générale du Délégué

► Carte d'identité de la société Bochereau

Nom de l'entreprise	Société Bochereau
Statut juridique	Société par Actions Simplifiées
Capital	7 500 euros
Présidence	Voisin Services
Direction générale	Philippe VOISIN
Siège social :	La Fontaine 49160 SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE
Etablissement :	ZI Nord – rue des Landes 44190 GÉTIGNÉ
Autres activités 2023	Transports occasionnels et touristique
Chiffre d'affaires 2023	Intégré aux Transports Voisin
Ressources 2023	Dans un objectif de rationalisation de notre structure administrative, l'ensemble des activités a été transféré à la société des transports Voisin.

Son appartenance à la holding **Voisin Services** lui permet de bénéficier de l'assistance permanente des services centraux de la maison mère et de ses pôles de compétences :



► Site d'exploitation de Gétigné

L'établissement rue des Landes à Gétigné situé à proximité du lieu d'exploitation du petit train touristique est doté de toutes les installations et de tous les équipements indispensables au bon fonctionnement du service :

- des locaux administratifs et sociaux ;
- un atelier de maintenance intégré ;
- un parking clos et sécurisé ;
- une station de lavage des matériels roulants.

L'exécution et le suivi de la convention sont placés sous la responsabilité du directeur d'exploitation **Laurent BEAUDOUX**, référent pour la Ville de Clisson. Il est son interlocuteur principal pour tous les aspects contractuels (engagements, éventuels avenants, ...), techniques (modifications de services, déviations, ...) et commerciaux (reportings, rapports d'activité, ...).

Patrick HENRY, Chef de centre assure la gestion du site et est à ce titre l'interlocuteur privilégié de la collectivité municipale pour tous les aspects de gestion quotidienne (réclamations, objets perdus, incidents, accidents, ...).

2. Compte-rendu financier

a. Compte d'exploitation 2023

Le compte d'exploitation présenté ci-dessous est issu de la comptabilité analytique mise en place pour déterminer les recettes et les dépenses spécifiques à la circulation du petit train touristique.

Recettes	2023		
	Prévisionnel	Réalisé	Variation
Billetterie	20 885,00	11 604,55	-44,44%
- commissionnement Office de tourisme	-3 133,00	0,00	-100,00%
Publicité	5 856,00	1 010,00	-82,75%
Compensation pour contrainte de service public	29 051,00	33 234,34	14,40%
Total annuel H.T.	52 659,00	45 848,89	-12,93%
Dépenses	2023		
	Prévisionnel	Réalisé	Variation
Frais de roulage	1 479,00	3 029,83	104,86%
Frais de conduite	13 545,00	13 910,80	2,70%
Coût véhicule/Assurances	21 500,00	21 393,00	-0,50%
Coût de commercialisation	5 000,00	4 462,23	-10,76%
Frais généraux	8 842,00	10 223,58	15,63%
Redevance annuelle	82,00	82,00	0,00%
Total annuel H.T.	50 448,00	53 101,44	5,26%
Marge et aléas	2 211,00	-7 252,55	-428,02%

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit d'exploitation sensiblement identique à celui de l'année précédente du fait de la persistance d'un contexte économique et social défavorable qui a vu de nouveau les frais de personnel fortement augmentés sous l'effet d'un niveau élevé d'inflation sur l'exercice et ce, malgré une baisse notable du coût de l'énergie.

Le niveau des recettes commerciales encaissées en 2023 est également une cause importante du résultat et se justifie en partie par la baisse des tarifs appliquée.

b. Analyse des recettes

Le petit train touristique a produit ses premiers tours de roue le samedi 15 avril et a cessé de circuler le dimanche 17 septembre 2023. Il a fonctionné selon le calendrier suivant :

Mois	Jours	Fonctionnement
Avril	Du 15 au 26 et du 29 au 30 soit 14 jours	3 tours par jour
Mai	Les 1, 8, 13, 14, 18, 19, 27, 28 et 29 soit 9 jours	3 tours par jour
Juin	Les 3, 4, 24 et 25 soit 4 jours	3 tours par jour
Juillet	Du 8 au 31 excepté le 13 soit 23 jours	3 tours par jour
Août	Du 1 ^{er} au 31 excepté du 25 au 27 soit 28 jours	3 tours par jour
Septembre	Les 2, 3, 9, 10 et 17 soit 5 jours	3 tours par jour

Au titre de l'exercice 2023, le petit train a donc été utilisé **83 jours** soit 26 jours de moins que l'année précédente. En additionnant les 30 prestations accomplies pour des groupes constitués, il a réalisé **279 tours** ce qui correspond à une baisse de **15%** par rapport à l'édition 2022.

Notre engagement prévisionnel tablait sur 82 jours de circulation et la réalisation de 328 tours. Nous sommes donc totalement en phase sur le nombre de jours de circulation mais en recul par rapport au nombre de rotations assuré. Cette dernière donnée s'explique par le fait que nous avons maintenu à 3 le nombre de tours par jour au lieu des 4 prévus dans le but d'améliorer le taux d'occupation. Ce recul se justifie également par les jours de non-circulation liés à des manifestations dans la ville (Hellfest – Clisson sans voiture – fête nationale – Clisson Vintage, ...).

► Recettes billettiques

Le tableau présenté ci-après détaille les ventes de titres par période, par tarif et par catégorie :

Mois de circulation	TARIF PLEIN 4 €			TARIF REDUIT 3 €			TARIF FAMILLE 10 €			ENFANT (- de 3 ans) et gratuité	RECETTES TOTALES HT	Nombre de pax
	Quantité	Recettes HT	Recettes TTC	Quantité	Recettes HT	Recettes TTC	Quantité	Recettes HT	Recettes TTC			
Avril	108	392,73	432,00	36	98,18	108,00	9	81,82	90,00	14	572,73	194
Mai	131	476,36	524,00	22	60,00	66,00	9	81,82	90,00	1	618,18	190
Juin	34	123,64	136,00	16	43,64	48,00	1	9,09	10,00	4	176,37	58
Juillet	437	1 589,09	1 748,00	149	406,36	447,00	51	463,64	510,00	52	2 459,09	842
Août	749	2 723,64	2 996,00	189	515,45	567,00	63	572,73	630,00	114	3 811,82	1304
Septembre	92	334,55	368,00	9	24,55	27,00	14	127,27	140,00	4	486,37	161
Total annuel sans les groupes constitués	1 551	5 640,01	6 204,00	421	1 148,18	1 263,00	147	1 336	1 470	189	8 124,56	2 749
Ventes groupes	30 groupes accueillis										3 480,00	1 027
Total annuel avec les groupes											11 604,56	3 776

La billetterie supportant une T.V.A. au taux de 10%, nous avons comptabilisé des encaissements à hauteur de **11 604 € HT**.

On enregistre un différentiel de -44.44% avec le montant de la recette commerciale prévue du fait essentiellement de la baisse tarifaire appliquée en 2023 pour répondre à un contexte économique défavorable marqué par une poussée inflationniste contraignant fortement le budget des ménages. Ainsi, le prix du ticket plein tarif a baissé de 2 euros passant de 6 à 4 euros, le tarif réduit de 4 à 3 euros et le tarif famille de 15 à 10 euros.

Il convient également de relever l'impact des groupes constitués sur l'activité globale apportant une forte progression sur le niveau de fréquentation (+37%) tout en améliorant le rendement moyen au voyageur (+4%).

La recette moyenne par tour s'établit à 41.59€ HT pour un montant budgété de 62.42€ HT. Elle se redresse très sensiblement par rapport au niveau atteint l'année précédente qui était pour rappel à 35.17€.

C'est toujours en août que les meilleurs résultats sont obtenus avec une recette moyenne au tour qui atteint 45.38€ HT (hors groupes constitués) suivi du mois de juillet à 35.64€ HT. Les conditions climatiques, les événements locaux, les effets du calendrier et la situation socio-économique du pays viennent naturellement expliquer les variations constatées. Il est difficile d'en tirer de quelconques conclusions pour réorienter l'offre 2024.

La crise sanitaire a conduit l'Office de Tourisme du Pays du Vignoble de Nantes à suspendre une nouvelle fois la convention de dépôt-vente signée en 2019. De ce fait, la vente de billets a été assurée pendant toute la saison par les conducteurs. Pour faciliter les transactions, nous avons doté nos conducteurs d'un T.P.E. autorisant dorénavant les paiements par carte bancaire.

► **Recettes publicitaires**

Après avoir finalisé le calendrier de fonctionnement avec l'Office du tourisme, nous avons lancé pendant tout le premier trimestre 2023 une campagne de souscription en sollicitant les annonceurs déjà partenaires et en élargissant la prospection aux établissements régionaux à vocation touristique. 27 établissements ont ainsi été démarchés directement mais sans succès (Détours en Loire, 2 CV Attitude, Légendia Parc, Hôtel Villa Saint-Antoine, Location Kayak, Natural Parc, Restaurants la Villa Toto et la Cascade, ...). Les incertitudes liées au contexte et aux répercussions de la crise économique ont de nouveau contrarié nos démarches commerciales avec des opérateurs du monde touristique très fragilisés après deux années de pandémie et peu enclin à investir dans des budgets promotionnels.

Cinq établissements ont toutefois accepté d'apporter leur soutien à des conditions financières encore revues à la baisse :

INSERTIONS PUBLICITAIRES	Quantité	Dimensions	Total HT	Total TTC
VIGNES EN SELLES	1	1070 x 400	250,00	300,00 €
LES CROISIERES SAINT-FELIX	1	600 x 700	120,00	144,00 €
MUSEE PAPIER LIVEAU	2	1010 X 400	400,00	480,00 €
TRANSPORTS VOISIN	1	600 x 700	120,00	144,00 €
PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS	1	601 x 700	120,00	144,00 €
Recettes Panneaux publicitaires			1 010,00	1 212,00 €

Le niveau des recettes publicitaires reste bien en deçà de nos attentes (- 4 846€).

Notre engagement à reverser à la collectivité 50% de l'excédent de recettes, n'a donc pas vocation à s'appliquer sur l'exercice 2023.

► **Compensation pour contrainte de service public**

Conformément à l'article 6 de la convention d'affermage signée le 27 juin 2019, la compensation pour contrainte de service public fait l'objet d'une actualisation annuelle à la date d'anniversaire de la convention par application de la formule suivante :

$$- \text{RPA} = \text{RPo} \times (0.05 + 0.95 \times ((0.20 \text{ gazole}) + (0.80 \text{ taux horaire})))$$

RPA = montant de la compensation actualisée

RPo = montant de la compensation d'origine

Gazole = indice mensuel des prix à la consommation du gazole publié sur le site internet « insee.fr » - identifiant : 1764283

Salaire : taux horaire de la grille de la convention collective des transports routiers de voyageurs – coefficient 140V

Le résultat de la formule pour l'exercice 2023 s'établit à +14.40% :

	<u>Gazole</u>	<u>Taux horaire</u>
Indice d'origine - avril 2019	127,27	10,6149
Indice d'actualisation connu en juillet 2023	145.17	12.2629
Pondération	0,20	0,80

Les relevés d'indices sont joints en annexe 4.

La convention prévoit également que la compensation est susceptible d'être diminuée en fonction du poste de charges « Coût véhicule » qui est proratisé en fonction de l'utilisation réelle du petit train. Ce dernier n'ayant pas été utilisé en dehors de la DSP, aucune somme n'est déduite de la compensation actualisée.

c. Analyse des dépenses

► Frais de roulage

Le tour de ville se fait sur une distance de 6.8 kilomètres et le lieu de remisage du petit train est distant de 2.4 kilomètres du point de départ de la visite (Place du Minage).

Sur une journée type à trois tours, le petit train parcourt une distance totale de 25.2 kilomètres (2.4 + 6.8 + 6.8 + 6.8 + 2.4).

Nous avons dénombré 83 journées type en 2023 pour un kilométrage annuel de 2 091 auquel il convient d'ajouter les 30 tours accomplis pour les groupes constitués et représentant un kilométrage de 348. Au total, le petit train a donc accompli 2 439 kilomètres.

En 2023 et en service commercial, le petit train a réalisé **1 897.20** kilomètres soit **15%** de moins que l'année précédente.

Il a consommé 1 439.36 litres de carburant B100 au prix moyen de 1.344€ HT soit un coût annuel de **1 933.83€**. Ce poste de charge est forte contraction sur un an (-24%) en raison des baisses du prix des matières premières et de la production kilométrique.

Au niveau des coûts d'entretien, la visite technique réglementaire et des interventions diverses qui ont généré 12 heures de main-d'œuvre à 44 €/heure ont généré une charge totale de **1 096 €**.

► Frais de conduite

Sur une journée type à trois tours, un conducteur génère 5 heures de travail. Il est rémunéré 3 heures pour un service à un seul tour.

Le temps de travail annuel s'élève en 2023 à 505 heures (83 jours à 5 heures + 30 jours à 3 heures).

Le taux horaire s'établit à 23.44€ tenant d'une revalorisation de 5% des salaires en 2023 (annexe 2 : décompte du taux horaire).

Nous avons versé 16 primes de travail le samedi (coût unitaire chargé : 33.41€) et 23 primes de travail le dimanche & jours fériés (coût unitaire chargé : 66.82€).

Les frais de conduite s'établissent à **13 910.80 €**.

► Coût véhicule/Assurances

Le petit train a été acquis au prix de 85 000€ HT soit un prix un peu moins élevé que celui prévu.

Nous l'amortissons sur la durée de la délégation à savoir 5 ans avec une valeur résiduelle à 0 (immatriculé en 2005, il n'aura plus de valeur commerciale) et un taux de frais financier de 1.3%.

L'annuité s'élève à la somme de **17 669.00€**.

L'assurance du véhicule et des personnes transportées est de **2 218.62 montant** en augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.

Comme annoncé, nous avons procédé avant l'ouverture du service en 2022 à une rénovation des 3 wagons du petit train. Les toitures et l'ensemble des panneaux avant, arrière et latéraux ont été changés pour un coût total de 7 530.00€ HT. Ce montant est amorti sur 5 ans ce qui représente une charge de 1 506€ sur 2023.

Le coût total annuel du véhicule s'élève donc à la somme de **21 393.00€**.

► Coût de commercialisation

Nous avons continué à prospecter auprès des commerces de proximité de Clisson, de Vallet, des Musées, des prestataires d'activités de Loisirs, des vignobles, des restaurateurs et des hôteliers (Vallet, Clisson, Boussay, Haute-Goulaine, le Pallet, Vertou, ...) de la Région nantaise et vendéenne. Des relances téléphoniques ont été effectuées auprès des établissements démarchés pour souscrire à un panneau publicitaire.

La Ville de Clisson et l'Office de tourisme du Vignoble Nantais ont promotionné le petit train touristique sur leur site internet et sur les réseaux sociaux.

Nous avons également mandaté la société Andégave Communication pour mener une campagne de promotion du petit train basée sur la création d'un flyer au format A5 distribué à 5 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des habitants de Clisson, Gétigné, Gorges et Cugand. Sur présentation du flyer, tout titulaire pouvait profiter d'un tour gratuit. C'est 48 personnes qui ont profité de cette offre.

Notre chargée de communication Anaïs VERGER a consacré 5.29% de son temps de travail annuel à la conception des supports, à leur déploiement et à leur suivi ainsi qu'aux démarches commerciales directes.

Sa rémunération annuelle chargée s'élevant à 45 099.63€, le travail accompli par Anaïs pour le compte de la délégation s'établit à 2 385.48€.

En ajoutant le coût de la prestation de la société Andégave Communication qui s'établit à la somme de 2 076.75€ HT, la charge de commercialisation pour 2023 s'élève à **4 462.23€**.

► Frais généraux

Ils sont évalués en proportion de ce qu'ils représentaient réellement dans la société en 2019 par rapport aux charges directes totales générées soit un taux de 26.67%.

Pour la délégation en 2023, cela représente donc un montant de **10 223.58€** (3 029.83 + 13 910.80.00 + 21 393.00) x 26.67%.

► Redevance annuelle

Une redevance annuelle forfaitaire d'occupation du domaine publique occasionne une dépense de 82.00€ sur l'exercice 2023.

3. Compte-rendu technique

a. Bilan du service assuré et préconisations

Au niveau de la fréquentation, nous avons tablé pour l'exercice sur un nombre de 5 119 clients représentant 15.6 personnes en moyenne par tour.

Nous avons accueilli réellement **3 376** clients pour 279 tours soit un nombre moyen de 12 personnes. Ce résultat est plus élevé que celui de 2022 qui lui était de 8.

	Mois de circulation	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF FAMILLE	ENFANT (- de 3 ans) + gratuité	TOTAL	
Nombre de tickets	Avril	108	36	9	14	167	7,24%
	Mai	131	22	9	1	163	7,06%
	Juin	34	16	1	4	55	2,38%
	Juillet	437	149	51	52	689	29,85%
	Août	749	189	63	114	1 115	48,31%
	Septembre	92	9	14	4	119	5,16%
	TOTAL ANNUEL	1551	421	147	189	2308	
		67,20%	18,24%	6,37%	8,19%		
	Mois de circulation	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	TARIF FAMILLE	ENFANT (- de 3 ans) + gratuité	TOTAL	
Nombre de clients	Avril	108	36	36	14	194	
	Mai	131	22	36	1	190	6,91%
	Juin	34	16	4	4	58	2,11%
	Juillet	437	149	204	52	842	30,63%
	Août	749	189	252	114	1 304	47,44%
	Septembre	92	9	56	4	161	5,86%
	TOTAL ANNUEL	1551	421	588	189	2749	
		56,42%	15,31%	21,39%	6,88%		

La répartition des titres vendus reste assez semblable à celle des années précédentes.

Le billet plein tarif représente toujours la plus forte proportion des ventes de titres mais son poids reste un peu plus réduit lorsque l'on observe la répartition en nombre de personnes transportées. Le titre « Famille » maintient une réelle attractivité en termes de fréquentation ce qui n'est nullement surprenant en regard de la nature de l'activité. Les enfants de moins de trois ans sont décomptés tout en rappelant qu'ils bénéficient d'une gratuité.

L'attractivité est bien sûr variable d'un mois sur l'autre, allant d'une moyenne de 47 clients par jour en août à 14 en avril. Si on ajoute la fréquentation liée aux groupes, les données journalières sont boostées avec une moyenne qui frôle les 70 clients sur le mois d'août. Après un été 2022 assez difficile surtout en juillet, l'attractivité du petit train s'est nettement redressée en 2023.

Fréquentation moyenne par jour (sans les groupes)	Avril	14
	Mai	21
	Juin	15
	Juillet	37
	Août	47
	Septembre	32
	TOTAL ANNUEL	33

Le tableau ci-dessous montre la répartition de la clientèle (hors groupes constitués) selon les jours de la semaine :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	TOTAL
Nombre total de clients	408	413	323	352	228	437	588	2749
	14,84%	15,02%	11,75%	12,80%	8,29%	15,90%	21,39%	
Nombre moyen de clients	17	27	23	31	19	22	27	

Même s'il est difficile de tirer des enseignements précis compte tenu des variations importantes dans le nombre de jours de circulation selon les jours de la semaine (9 mardis, mercredis et jeudis contre 16 samedis), on peut toutefois être de nouveau surpris d'observer qu'en moyenne un jeudi est plus attractif qu'un dimanche.

Il reste qu'une ouverture du service tous les jours de la semaine en juillet et en août demeure une évidence commerciale et touristique.

Pour les autres périodes de l'année seul le week-end, les jours fériés, les jours de festivité et les jours de pont continueront à être privilégiés.

Nous pouvons signaler la possibilité offerte en 2023 aux clients de descendre au parc de la Garenne Lémot et de reprendre ensuite le petit train sur le tour suivant. C'est une opportunité saisie par un nombre restreint de voyageurs.

Nous suggérons une évolution de service dès lors que nous aurons retrouvé des conditions d'exploitation moins contraintes à savoir l'augmentation du nombre de tours journaliers en le faisant passer de 3 à 4.

b. Etat des personnels affectés

Quatre conducteurs titulaires ont conduit le petit train en 2023 :

NOM - Prénom	Date d'embauche	Coefficient professionnel
DESOMBRE Emmanuel	21/03/2022	140 V
DUMOUTIER Clément	01/07/2015	140 V
GOBBÉ Patrice	09/03/2018	140 V
GROUHEL Nicolas	14/09/2022	140 V

Tous ont bénéficié d'une formation préalable de conduite du petit train et de reconnaissance du circuit touristique.

Aucun incident significatif n'a été à déplorer durant toute la période d'exploitation.
Aucun accident n'a été enregistré.

Au niveau des autres collaborateurs intervenants sur le marché, on peut citer :

- Laurent BEAUDOUX en tant que Directeur d'exploitation ;
- Patrick HENRY et Gaëtan RICOU pour la gestion quotidienne de l'activité ;
- Anaïs VERGER, chargée de communication ;
- Philippe PINEAU et Emmanuel DEFONTAINE pour le suivi technique du petit train ;
- Delphine GRAY pour la partie « Ressources humaines » ;
- Béatrice BELAT pour le suivi comptable ;
- Laurent VÉRITÉ en tant que responsable marketing.

c. Etat des travaux à envisager

L'exploitation du petit train n'a pas posé de problème particulier en 2023. Pour réduire considérablement les conséquences environnementales d'un véhicule qui tend à surconsommer du fait du parcours, des arrêts répétés et du poids total en charge, nous avons continué à faire rouler pendant toute la saison 2023 le petit train au **B100**, carburant produit à partir de 100% de colza cultivé en France. Si cela peut occasionner une petite gêne olfactive (odeur de friture), il reste que le petit train ne produit plus de particules, polluant dangereux surtout en zone urbaine. Le bilan écologique s'en trouve fortement amélioré.

d. Compte rendu des relations avec les usagers

Nous n'avons enregistré aucune réclamation commerciale et nos conducteurs ne nous ont remonté aucun incident ou même difficulté avec la clientèle.

e. Analyses des installations

Nous n'avons aucune remarque à formuler concernant les installations mis à notre disposition.

f. Éléments de comparaison avec les exercices précédents

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des recettes commerciales, de l'attractivité du service et des charges de production de l'exercice 2023 par rapport à celui des quatre années précédentes :

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	Variation 2023/2021	Variation 2023/2020	Variation 2023/2019
Données d'entrée :									
Nombre de jours de circulation	61	63	82	109	83	-23,85%	1,22%	31,75%	36,07%
Nombre de tours	181	192	246	327	279	-14,68%	13,41%	45,31%	54,14%
Recettes totales nettes :	43 837,73	44 391,61	44 117,26	44 862,54	45 848,88	2,20%	3,93%	3,28%	4,59%
Recettes billettiques (HT) :	11 572,37	13 234,09	12 706,82	11 502,19	11 604,54	0,89%	-8,67%	-12,31%	0,28%
<i>dont plein tarif</i>	6 992,73	8 683,64	7 161,82	7 925,46	5 640,00	-28,84%	-21,25%	-35,05%	-19,34%
<i>dont tarif réduit</i>	1 614,55	1 716,36	1 516,36	1 312,73	1 148,18	-12,53%	-24,28%	-33,10%	-28,89%
<i>dont tarif "Famille"</i>	2 659,09	2 700,01	3 913,64	2 264,00	1 336,36	-40,97%	-65,85%	-50,51%	-49,74%
<i>dont tarif "Groupe"</i>	306,00	134,09	115,00	0,00	3 480,00	#DIV/0!	2926,09%	2495,27%	1037,25%
Commissionnement Office de tourisme	-1 897,14	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,00%
Publicité	2 070,00	1 640,00	1 369,00	1 328,00	1 010,00	-23,95%	-26,22%	-38,41%	-51,21%
Compensation pour contrainte de service public	32 092,50	29 517,52	30 041,44	32 032,35	33 234,34	3,75%	10,63%	12,59%	3,56%
Recette moyenne par jour (HT)	189,71	210,06	154,96	105,52	139,81	32,50%	-9,78%	-33,44%	-26,30%
Recette moyenne par tour (HT)	63,94	68,93	51,65	35,17	41,59	18,25%	-19,48%	-39,66%	-34,95%
Dépenses totales :	40 974,33	41 927,72	45 253,69	52 818,16	53 101,44	0,54%	17,34%	26,65%	29,60%
Frais de roulage	1 520,85	2 591,87	3 088,93	3 601,09	3 029,83	-15,86%	-1,91%	16,90%	99,22%
Frais de conduite	7 679,75	8 217,02	10 634,14	14 905,00	13 910,80	-6,67%	30,81%	69,29%	81,14%
Coût véhicule/Assurances	19 969,00	19 969,00	19 823,00	21 329,00	21 393,00	0,30%	7,92%	7,13%	7,13%
Coût de commercialisation	3 968,20	2 859,36	2 678,88	2 277,05	4 462,23	95,97%	66,57%	56,06%	12,45%
Frais généraux	7 779,53	8 208,46	8 946,74	10 624,02	10 223,58	-3,77%	14,27%	24,55%	31,42%
Redevance annuelle	57,00	82,00	82,00	82,00	82,00	0,00%	0,00%	0,00%	43,86%
Marge et aléas :	2 863,40	2 463,89	-1 136,43	-7 955,62	-7 252,56	-8,84%	538,19%	-394,35%	-353,28%
Nombre total de clients :	2 572	2 885	3 010	2 598	3 776	45,34%	25,45%	30,88%	46,81%
<i>dont en moyenne par jour</i>	42,16	45,79	36,71	23,83	45,49	90,89%	23,92%	-0,66%	7,90%
<i>dont en moyenne par tour</i>	14,21	15,03	12,24	7,94	13,53	70,40%	10,54%	-9,98%	-4,79%

g. Propositions de modifications de tarifs et d'évolution de services

Compte tenu du regain d'attractivité enregistrée en 2023, nous suggérons de maintenir la grille tarifaire inchangée avec le prix du « Plein tarif » à 4€, le « Tarif réduit » à 3€ et le « Tarif famille » à 10€.

4. ANNEXES :

- 1 : Autorisation préfectorale de circulation
- 2 : Décompte du taux horaire de conduite
- 3 : Indices d'actualisation de la compensation